Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux CS 20540 13232 Marseille cedex 01
contact@snudifo13.org 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13 www.snudifo13.org

Signez la pétition

AESH ACCOMPAGNEMENT SUR LE TEMPS MERIDIEN (CANTINE)

Audience du 19 mai 2025, DSDEN-AESH-SNUDI FO 13 Temps méridien 3ème audience

« La loi VIAL s'applique progressivement dans les BDR », nous disent les représentants de la DSDEN 13 ! Mais toujours :

→ aucune information concrète sur la rentrée de septembre sur le département !
→ aucune garantie sur aucune perte de revenus !
→ aucune garantie sur le recrutement à hauteur des besoins des enfants !

Nous avons été reçus cette fois-ci par Mr Leporati, Secrétaire Général, et par Mme Petitforestier, cheffe du service DPNE.
La délégation était composée de deux AESH, d'une enseignante et d'une représentante du SNUDI FO 13.

Nous avons déposé de nouvelles signatures, soit au total 714. Nous avons introduit la rencontre par plusieurs points :

- ✓ La crainte de la diminution du nombre d'AESH lors du temps méridien, aggravée par le non-remplacement des AESH absents et la conséquence directe, à savoir le manque de sécurité des élèves et des personnels lors du temps méridien.
- ✓ La perte de revenus pour les AESH, qui va engendrer des démissions et donc un dispositif d'accompagnement de plus en plus fragilisé.
- ✓ L'inquiétude des familles, qui craignent que leurs enfants ne bénéficient plus de l'accompagnement lors du temps méridien, et dont un certain nombre seraient contraints de renoncer à travailler pour s'occuper de leur enfant en milieu de journée.
- ✓ La demande par le SNUDI FO 13 que tout soit mis en œuvre pour que dans les communes, où depuis le mois de mai, la loi VIAL s 'est mise en place, tous les AESH voient leur contrat renouvelé au moins jusqu'au 4 juillet afin que les élèves qu'ils/elles accompagnent depuis le début de l'année ne soient pas privés de leur accompagnement.
- ✓ La situation à la rentrée 2025, alors que certains PIAL sont déjà déficitaires actuellement, certains d'une centaine d'heures (soit environ 4 AESH).

Nous n'avons pas eu plus de réponses que les deux premières fois !

La DSDEN 13 évalue les besoins avec les mairies et les PIAL. La mise en place se fait là où la discussion a abouti avec les élus. Donc, une dizaine de communes depuis le 1er mai, et d'autres communes débuteront en juin. Pour d'autres, un accord n'a pas été encore trouvé, comme à Marseille.
Concernant la totalité des communes, la DSDEN 13 ne sait pas quand tout sera finalisé.
Concernant le nombre d'enfants accompagnés et le nombre d'AESH sous avenants EN, la DSDEN 13 n'a pas voulu se prononcer, sous prétexte qūe ce nombre évolue en permanence !
Une nouvelle fois, la DSDEN 13 différencie la compensation (« qui n'est pas simplement de l'aide humaine », selon elle) et l'accessibilité qui est à prendre en charge par l'ensemble des collectivités. Toutes les communes seront dans le même schéma de mise en place, établie par la DSDEN 13. Les communes décideront de compléter ou pas cette accessibilité, en partenariat avec l'Education nationale.

Une demande de 70 ETP a été confirmée, mais les besoins sont évalués au fur et à mesure et envoyés au rectorat et au ministère. Le Secrétaire Général a reconnu le déficit d'heures d'AESH, qu'il explique en disant qu' « on court après le train » !
Concernant la communication qui sera faite par la DSDEN, vers les parents, les AESH, nous n'avons pas eu d 'informations. Les agents concernés par un avenant le reçoivent pour le signer ainsi que le coordonnateur PIAL. Le critère d'ancienneté pour le choix des AESH se fait en commun avec la municipalité.

Le gouvernement a décidé un plan d'économie de 40 milliards qui va affecter tout le secteur public, dont l'école, au détriment des conditions de travail des personnels et d'instruction et d'accueil des élèves.

Une preuve de plus dans cet extrait du compte-rendu, reçu dans les écoles depuis le 19 mai : **Extrait du compte-rendu du Groupe *Départemental des directeurs d'écoles du 4 avril***

Prise en charge des AESH sur le temps cantine ⇨ *Les contrats des AESH : actuellement 24h sur temps scolaire avec la possibilité de faire 8h sur le temps cantine soit 32h par semaine. Par un avenant à leur contrat, cette quotité horaire pourra être proposée aux AESH* ***déjà embauché(e)s****. Cependant, un contrat de 24h par semaine sera proposé aux AESH qui seront* ***embauché(e)s à compter du 1er septembre 2025****. Ainsi, en fonction du besoin des élèves,* ***le service de l'école inclusive (SEI) pourra ventiler ces 24h sur le temps scolaire et la pause méridienne.***

Les nouveaux contrats de 24 heures diminueront le salaire des AESH, le temps d'accompagnement temps classe et la clause du volontariat pour travailler pendant le temps cantine pour les AESH, disparaît. Une nouvelle dégradation des conditions de travail et de scolarité !

Les AESH ont obtenu certains reculs depuis le début de leur mobilisation avec le syndicat. Nous devons élargir l'information et la mobilisation dans l'unité**. Le SNUDI FO 13 propose de réunir de nouveau les AESH, en visio, le vendredi 13 juin à 14H** pour faire le compte-rendu de l'audience DSDEN, de la réunion avec la mairie de Marseille et discuter des actions à mener d'ici la fin de l'année scolaire. En attendant, nous invitons les collègues à se réunir dans les écoles pour signer la pétition et établir leurs besoins en AESH.

Déjà 493 heures manquantes recensées soit 20,5 AESH (5000 AESH employées à ce jour dans les BDR)

Lien visio zoom **: ICI**
D de réunion: 820 9537 3681
Code secret: 500228

Signatures : Muriel, Régis, Sandra, Vanessa du SNUDI FO 13